



Resiliation de nationalite francaise

Par earthling

Bonjour,

Je suis en France depuis 1987 et suis naturalisé français par désire, par amour pour ce pays, pas par nécessité, mon pays d'origine ayant un niveau de vie plus élevé que la France. Le problème est que je ne me retrouve plus dans les valeurs de la France (et de l'U.E.) et désire rejeter ma nationalité française.

Doit-on justifier cette demande car je pense que je serai poursuivi pour racisme si je m'exprime ouvertement sur ma (dé)motivation. Tous les forums que j'ai vu sont pour l'acquisition et non la renonciation.

Où trouver des réponses juridiques?

Vaut-il mieux prendre un avocat?

Salutations